
CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : M. JAUSSERAND, M. NETTE, M. LENGAIGNE, M. VEUX, MME SIMON, M. BOYER, M. DUMEAU, M. TROCMET, MME DOUGLAS, MME MEROT, M. DELONG

EXCUSES : MME GARRELIS (procuration à M. JAUSSERAND)
MME RAMBAUD (procuration à M. NETTE), MME BRAU, MME LEGLISE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DELONG Bernard

La lecture du compte-rendu de la séance précédente fait l'objet d'une observation de la part de Monsieur VEUX qui confirme qu'il y a bien 5 lampes mercure dans le parc de notre éclairage public et non comme indiqué il y aurait.....

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Vote des comptes administratifs 2014

Budget communal

Monsieur le Maire présente avec M. LENGAIGNE, à l'appui d'un projecteur vidéo, le détail du compte administratif qui fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 158 969.91 € et en section d'investissement un excédent de 49 688.78 €
Le report de l'exercice 2013 faisait apparaître un déficit de 276 736.55 € en section d'investissement ce qui clôture l'exercice en investissement à un montant déficitaire de 227 048.77 €. Les restes à réaliser, à reporter sur l'année en cours, s'élèvent à 5798€. De ce fait le résultat définitif du CA 2014 fait apparaître un déficit de 62 279.86 €.

Grâce à la bonne gestion de la comptabilité 2014, le déficit antérieur a été en partie diminué et monsieur le Maire remercie Monsieur LENGAIGNE pour cette gestion rigoureuse et nécessaire.

Le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

Budget Assainissement

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 10 109.86 € pour l'exercice et un excédent antérieur à reporter de 2013 de 38 203.52 €, ce qui nous ramène à un résultat de clôture de 28 093.66 €.

La section d'investissement présente un déficit de 4 252,71 € avec un report de 2013 de 198 867.17 €, ce qui nous ramène à un résultat de clôture sur l'exercice de 194 614.46 €.

Le CA 2014 Assainissement présente donc un résultat définitif excédentaire de 222 708.12 €.

Devant une telle somme en caisse, monsieur TROCMET demande à Monsieur le Maire si ce montant ne pourrait pas être placé sur un compte afin d'en obtenir un rapport financier.

Monsieur Le Maire va se rapprocher de madame DEGOUY afin d'en discuter.

Le compte administratif 2014 assainissement est approuvé à l'unanimité.

Orientations budgétaires du budget primitif 2015

Monsieur Le Maire expose les incidences de la loi de finance 2015 sur le budget communal.

Diminution de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) d'une somme de 16 436 €. (Rappel : en 2014 la baisse était de 6 665€)

Cette diminution doit se poursuivre pour les années 2016 et 2017.

En 2017, la DGF aura diminué de plus de 50 000 €, soit de l'ordre de 25%. Dans ces conditions, le budget primitif 2015 devra prendre en compte cette lourde perte de recette.

La première ébauche du budget primitif 2015 étudié en commission des finances, fait apparaître une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 945 706 €, et une section d'investissement équilibrée à 421 355.41 €.

Monsieur Le Maire souhaite organiser une réunion publique le 16 mars prochain au foyer rural, afin de communiquer à la population les difficultés rencontrées pour maintenir un budget malgré les baisses de dotations de l'état, et si l'on devait augmenter les impôts en expliquer les raisons.

Une nouvelle commission des finances est prévue le jeudi 19 mars. Les dotations de l'Etat nous auront alors été communiquées, et le vote du budget primitif se fera en séance du 26 mars 2015.

Délibérations

Arrêté Préfectoral concernant les représentants au Conseil Communautaire

Suite au décès de monsieur LE BARO 1^{er} adjoint de la commune de Saint André Du Bois, et à l'annulation de l'élection de Madame ALLUE 2^{ème} adjointe de la dite commune, il y a lieu de procéder dans un délai de trois mois, à dater de la dernière vacance, à des élections complémentaires pour pourvoir aux deux sièges vacants. Il sera ainsi effectué la recomposition du conseil communautaire de la CDC devenu contraire à la Constitution pour rupture de l'égalité entre les collectivités locales. Le nombre de sièges de conseillers communautaires passera de 30 à 32.

La commune de Caudrot se voit dotée d'un siège supplémentaire et passera donc à 4 délégués, et nous devons prévoir 2 ou 3 délégués supplémentaires pour remplacement en cas de décès ou de démission.

Ce vote s'effectue par scrutin de liste :

Une liste de quatre noms est proposée :

- Madame BRAU Carole
- Monsieur LENGAIGNE Edouard
- Madame GARRELIS Sandrine
- Monsieur VEUX Raymond

Cette liste a obtenu :

- Nombre de votants : 13
- Suffrages exprimés : 13
- LISTE BRAU : 13
- Blanc : 0
- Nul : 0

Madame BRAU siègera donc en tant que conseillère communautaire, madame Garrelis, messieurs LENGAIGNE et VEUX en tant que conseillers communautaires remplaçants.

Emplacement place des tilleuls

Suite à l'autorisation donnée à M. ORGET Julien pour l'installation de son camion aménagé le lundi soir sur la place, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui demander une participation de 5 € par présence.

Dépenses d'investissement 2015

Monsieur le Maire rappelle aux élus que certains travaux d'investissement seront terminés avant le vote du budget. De ce fait, afin de pouvoir payer les entreprises dans les délais règlementaires, il demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager des dépenses dans la limite des crédits autorisés par la circulaire préfectorale, soit 25% des prévisions budgétaires d'investissement 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à engager et mandater par anticipation les dépenses d'investissement.

Modification des statuts du SDEEG

Elaborés en 1937, les statuts nécessitent d'être adaptés aux enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

En effet, ceux-ci ne répondent plus à l'évolution de la législation ayant trait à la réforme territoriale et à l'émergence de besoins nouveaux de la part des collectivités.

Ainsi, le SDEEG souhaite permettre aux EPCI d'être représentés et améliorer son intervention au profit de ses collectivités membres en y apportant des services complémentaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la modification des statuts du SDEEG.

Questions diverses

Transfert des équipements sportifs à la CDC

Suite au dernier Conseil des Maires, il a été demandé à chacun de se positionner pour que la CDC étudie la possibilité de transférer les équipements sportifs.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, à ce jour, trois communes ont transféré leur équipement sportif à la CDC : Pian sur Garonne, Verdélais et Saint-Macaire.

Il rappelle par ailleurs que, si la compétence est donnée, nous n'aurions plus à nous occuper de l'entretien du stade, tonte, travaux, etc....

Une estimation du coût de cet entretien sera faite et ce montant serait déduit des compensations versées par la CDC à notre commune.

Monsieur le Maire a déjà informé le Président de la Vaillante-Sport de cette possibilité et lui a demandé d'y réfléchir.

Cette option fera l'objet d'un prochain débat au sein du Conseil Municipal.

Jumelage

La Présidente du comité de jumelage a organisé dernièrement une réunion au cours de laquelle elle a informé les membres du bureau de cette association que les italiens nous attendaient cet été. Monsieur le Maire est surpris car, à ce jour, il n'a reçu aucune information officielle de la mairie de Porano.

Monsieur le Maire précise qu'il est tout à fait favorable à continuer l'échange entre nos deux communes mais dans les règles de l'institution municipale.

Les échanges doivent donc être officiels et passer entre les mairies concernées. Il en informera prochainement la Présidente madame LAPORTE Corinne.

Bureau de vote des Elections Départementales

Un tour de table est organisé afin que chaque élu inscrive ses disponibilités pour les permanences des bureaux de vote des 22 et 29 mars prochains.

La séance est levée à 21 h 15.